

1002371601

DATE DEPOT :	2010-03-15
NUMERO DE DEPOT :	23716
N° GESTION :	1996B12606
N° SIREN :	409030053
DENOMINATION :	TETHYS
ADRESSE :	14 RUE ROYALE 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/03/04
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

9 6 3 12606

G.T.C. de Paris
J M R
15 MARS 2010

Ext 3264

23776

TETHYS

Société par actions simplifiée au capital social de 161.815.380 €
Siège Social : 14, rue Royale – 75008 Paris
409 030 053 RCS Paris

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 05/03/2010 Bordereau n°2010/706 Case n°37
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent
Lucette JOSSE
Agente Administratif principale des Impôts

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE LE 4 MARS 2010

DP 4/3/10 RK/MJC
DG

Je soussignée,

Liliane Schueller Bettencourt,

Agissant en qualité de Présidente de la société Téthys (la « **Société** »),

Dûment habilitée à l'effet des présentes aux termes des délibérations prises par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 25 novembre 2009,

<u>Ai pris les décisions suivantes :</u>

- Arrêté du nombre d'actions définitivement acquises,
- Constatation de l'absence d'oppositions ;
- Constatation de la réalisation de la réduction de capital social par annulation des actions rachetées,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

I. Détermination définitive du montant des actions rachetées par la Société

1. Après avoir rappelé :

- qu'aux termes des délibérations prises par l'assemblée générale mixte de la Société réunie le 25 novembre 2009, il a été décidé :

 - une réduction de capital social non motivée par les pertes d'un montant nominal maximum de 11.815.980 euros par voie de rachat auprès des associés d'un nombre ne pouvant excéder 787.732 actions, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L.225-207 du Code de commerce, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers de la Société,

- de conférer à la Présidente de la Société tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre l'opération de réduction de capital social et en décider la réalisation et notamment, à l'effet de constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et plus généralement accomplir toutes formalités de publicité nécessaires, faire toutes déclarations, réquisitions et formalités, élire domicile, attribuer compétence, substituer si besoin est, et généralement faire le nécessaire.

- qu'à la suite de la tenue de l'assemblée générale mixte précitée, les offres d'achat des actions des associés de la Société ont été, conformément à la loi, transmises à chacun d'eux par lettre recommandée avec accusé de réception,

- que les associés de la Société autres que Madame Liliane Schueller Bettencourt, à laquelle s'est substituée la Fondation Bettencourt Schueller *(fondation reconnue d'utilité publique par décret du Ministre de l'Intérieur du 22 décembre 1987 publié au Journal Officiel du 23 décembre 1987, dont le siège est situé 16, place Vendôme – 75001 Paris)* pendant le délai imparti aux associés pour répondre à l'offre de rachat de leurs actions, ont notifié individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception, leur renonciation expresse à bénéficier de l'offre d'achat de leurs actions qui leur a été notifiée,

- que l'acceptation à l'offre de rachat reçue par la Société dans le délai imparti aux associés pour répondre à l'offre d'achat de leurs actions, émanait ainsi de Madame Liliane Schueller Bettencourt à laquelle s'est substituée la Fondation Bettencourt Schueller dans le bénéfice de cette offre, et concernait 787.692 actions de catégorie D, représentant un montant nominal de 11.815.380 euros,

- que ce montant est inférieur au nombre maximum d'actions à racheter dûment fixé par l'assemblée générale mixte du 25 novembre 2009.

- que conformément à l'autorisation qui m'a été consentie par l'assemblée générale mixte précitée, la Société a ainsi procédé le 9 février 2010 à l'acquisition de 787.692 actions détenues par la Fondation Bettencourt Schueller, opération enregistrée le 10 février 2010 dans les registres sociaux de la Société tenus par BNP Securities Services.

2. Arrête le montant nominal des actions rachetées par la Société à 11.815.380 euros et fixe la liste des associés de la Société concernés.

II. Constatation de l'absence d'opposition et de la réalisation de la réduction de capital

1. Après avoir rappelé :

- que le procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 25 novembre 2009 précitée, a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 26 novembre 2009,

- qu'à la suite de ce dépôt, aucune opposition de créanciers n'a été signifiée à la Société et qu'en conséquence la condition suspensive à la réalisation de la réduction de capital social imposée par l'assemblée générale mixte du 25 novembre 2009, se trouve ainsi réalisée,
- que la Société a procédé à l'acquisition de 787.692 actions auprès de la Fondation Bettencourt Schueller dans le délai imparti aux associés pour répondre à l'offre d'achat de leurs actions,

2. Décide que les 787.692 actions de catégorie D rachetées par la Société sont annulées à compter de ce jour.

Décide en conséquence de réduire le capital social d'un montant nominal de 11.815.380 euros, le ramenant ainsi à 150.000.000 euros, divisé en 10.000.000 actions de 15 euros de valeur nominale chacune.

Constate que la réduction de capital est ainsi définitivement réalisée ce jour.

Prend acte que le présent procès-verbal constatant la réalisation définitive de la réduction de capital sera soumis aux formalités d'enregistrement et en conséquence que le présent procès-verbal sera soumis au droit fixe prévu à l'article 680 du Code Général des Impôts.

III. Modifications corrélatives des statuts – pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

1. Usant de la délégation de pouvoirs qui m'a été conférée par l'assemblée générale mixte du 25 novembre 2009 et en conséquence de la réalisation définitive de la réduction de capital constatée ce jour compte tenu de l'absence d'opposition de créanciers à ladite opération, décide de modifier les articles 6 (Apports en nature) et 7 (Capital social) des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il est inséré un dernier paragraphe libellé ainsi qu'il suit :

« *Aux termes des délibérations prises par l'assemblée générale mixte du 25 novembre 2009 et des décisions prises par la Présidente le 4 mars 2010, le capital social a été réduit d'un montant de 11.815.380 euros, par voie de réduction de capital non motivée par les pertes effectuée par rachat de 787.692 actions auprès des associés suivi de leur annulation.* »

Décide que la rédaction du reste de l'article 6 demeurera inchangée.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €), divisé en dix millions (10.000.000) actions de quinze euros (15 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées et attribuées aux Associés comme suit :

- *6.839.570 actions de catégorie A, attribuées en nue-propriété à Madame BETTENCOURT MEYERS, et en usufruit à Madame BETTENCOURT;*

- *1.580.195 actions de catégorie B, attribuées en nue-propriété à Monsieur Jean-Victor MEYERS, et en usufruit à Madame BETTENCOURT ;*

- *1.580.195 actions de catégorie C, attribuées en nue-propriété à Monsieur Nicolas MEYERS, et en usufruit à Madame BETTENCOURT ;*

- *40 actions de catégorie D. »*

Décide que la rédaction du reste de l'article 7 demeurera inchangée.

2. Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Fait à Neuilly sur Seine
Le 4 mars 2010

L. Bettencourt

La Présidente
Liliane Schueller Bettencourt